L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73. NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN, 20 FEVRIER 1873. 46me Année.

DUFOUR & LIMET,
PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.

NOUVELLE-ORLEANS.
JEUDI MATIN, 20 FEVRIER.

VENTES A L'ENCAN, DE CE JOUR.

Pour les détails, voir aux annonces.

Par Plaude J. Spear, au No 11 rue Chaltorne—rosoriques meubles de salon, salle à manger et chambres à coucher, etc., etc.

Par E. Roger & Co., dans leurs salles d'encan, aux Nos 45 et 47 de la rue Vieille Levée — Vente sans réserve de bottes, souliers et brodequins.

Par Eugène Tourné, au magasin de M. Vredenburg, No 58 rue Poydras—vitres françaises. Aussi, sur la Levée, au pied de la rue des Ursulines—vin blanc, vinaigre, etc.

Par O. Valeton, sur la Levée, en face de la rue des Ursulines—oranges, limons, lemonade, huile, etc.

Par D. E. Morphy, au No 67 de la rue des Magasins—500 caisses huîtres—cet.

Par S. Guinault, au No 64 rue Royale, au premier, à 8 heures du soir—quantité de costumes, de vêtements, etc.

Par Vincent & Co., aux Nos 62 et 64 de la rue de la Douane—Marchandises sèches étrangères et amers aigres, vaites de Chine.

Par Hoffman, Marks & Co., à leur salle d'encan, au No 34 de la rue de Chartres—linge, linge de messieurs, chapeaux, casquettes et sacs de voyage.

Par D. E. Morphy—200 barils de cidre.

ATTENTION!

Ventes par Eug. Tourné à 11 heures, au magasin de M. W. H. Vredenburgh 2,000 caisses vitres franc assez.

A 11 heures de l'après-midi, sur la levée, Ex batique Hammigia, de Bordeaux—vin, vinaigre, etc.

☞ Une mauvaise haleine est un supplice pour vous et pour vos amis. Vous voulez bien vous en débarrasser, mais vous ne savez comment. Eh bien, on peut le moyen suivant: Employez du ZODIPON fortifiant, il nettoiera vos dents et vous laissera une fraîcheur parfumée. mat jeu-sam

Cotes.—Voir l'annonce de D. E. Morphy.

500 boîtes Huîtres de Cove, par une et deux livres, très légèrement endommagées par l'eau. Voir l'annonce de D. E. Morphy.

Prix de l'abonnement à l'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

1 an	$14
6 mois	7
3 mois	3 50
1 mois	1 25

Prix de numéro ..... 5 cents.

AVIS.

L'*Abeille* ne se vend que 5 cents le numéro dans nos bureaux et au dehors.

ABONNEMENTS A LA SEMAINE.

On peut s'abonner *à la semaine* avec les porteurs de l'*Abeille*.

SPECTACLES.

(Jeudi, 20 Février 1873.

OPERA.—Le Bossu.
VARIETES.—Barbe Bleue.
ACADEMIE.—Elizabeth.
SUCCURSALE.—Mazeppa.
MUSEE D'ANATOMIE.—40 rue St-Charles.

Dénouement de l'affaire du Crédit Mobilier.

On voit maintenant si la presse avait eu tort de dénoncer les scandales du crédit mobilier pendant la campagne présidentielle. C'est le *Sun* de New York qui le premier en fit la révélation. On crut tout d'abord que c'était là du chantage; qu'il y avait plus d'esprit de parti que de vérité ou de justice de la part d'un journal qui appuyait la candidature de Greeley, et pendant longtemps les journaux mêmes de la fusion n'osèrent endosser les hardiesses du *Sun*. Mais le *Sun* persista dans ses investigations et ses rapports: il cita des pièces qui avaient été produites en cour; il cita des noms: il exposa au blâme public des hommes qui jouaient les premiers rôles dans les deux chambres du Congrès; il poursuivit de ses réprimandes un orateur, un vice-président des Etats-Unis, et, en outre, un candidat à la vice-présidence. Il ajouta à la liste de ces hommes peu délicats une douzaine d'autres coryphées du Congrès, dont pas un n'osa répondre tout d'abord aux accusations du *Sun*. Les autres journaux alors lui firent echo, et il s'éleva un bruit immense autour de ces noms livrés aux sévères l'indignation publique. Si ce bruit n'a pas été assez puissant pour détourner les votes de parti que ces mêmes coryphées ont obtenus encore une fois, du moins il a suffi pour rendre indispensable une enquête dans le sein même du Congrès.

Nous avons exposé dans le temps toutes ces fraudes dans plusieurs articles où rien de ce qui pouvait les faire comprendre *in extenso* n'a été oublié. Nous avons même reproduit à ce sujet un très beau discours prononcé par Greeley, dans une ville de l'Ouest, en un temps où il se présentait aux populations américaines comme candidat à la présidence, et nous pensons que nos lecteurs sont assez bien au courant de cette affaire pour que nous n'ayons pas besoin de l'expliquer de nouveau. Nous n'avons qu'à ajouter un dénouement à tout ce qui est connu. Ce dénouement est le rapport du président du comité qui avait été chargé spécialement de l'enquête ordonnée par la Chambre des Représentants.

Il conclut à l'expulsion de deux membres, MM. Ames et Brooks, le premier comme corrupteur, le second comme corrompu; et il se livre à un blâme sévère contre cinq autres tout aussi coupables, mais appartenant tous à la coalition radicale qu'on a voulu ébarguer pour raisons politiques. Quant à l'orateur de la Chambre, quant au vice-président des Etats-Unis qui se retire et au vice-président des Etats-Unis qui vient, MM. Blaine, Colfax et Wilson, on a voulu évidemment étouffer par le silence ce qui les concerne, pour ne pas donner lieu à un scandale dont l'honneur national tout entier eut en à souffrir. Voilà pourquoi ces trois hommes échappent à la vindicte publique; ils échappent pas la grandeur même de leur hypocrisie et de leur corruption. Ames et Brooks payeront pour eux et pour tous. On pense que cela suffira.

Maintenant quelle est la cause première de ces hontes? La cause première est ce malheureux système de subvention fédérale accordée à tout projet industriel qui présente une apparence quelconque d'intérêt national. Avec ce système, on dévore les finances de la fédération et, pour se les faire allouer d'une manière libérale, on achète d'avance les votes des hommes influents du Congrès: on corrompt tous ceux qui peuvent servir au succès de la mesure, et l'on parvient quelquefois à exécuter de grands travaux avec les fonds du Congrès seul, bien qu'il ne doive participer en rien à la jouissance, à l'exploitation ou à la propriété de l'entreprise accomplie. Ce système a corrompu non-seulement le Congrès, mais encore toutes les législatures d'Etat, ce qui fait qu'en beaucoup de sections la banqueroute est à l'ordre du jour comme une dernière ressource.

Ce n'est pas ainsi que les choses se passaient sous l'ancienne règle démocratique. Il fallait qu'une entreprise fût bien nationale pour qu'elle fût acceptée ainsi par le parti démocrate et pour qu'elle eût son appui. Beaucoup de gens attachés à un autre parti pouvaient croire alors, et le disaient très haut, que les démocrates ne s'opposaient à tel projet que parce qu'il ne venait pas d'eux et qu'un intérêt d'opposition seul le leur faisait combattre. C'est avec un argument de cette valeur que les ambitieux désappointés et mécontents condamnaient les doctrines professées par les démocrates sur le crédit public, les banques, les allocations nationales, les douanes et sur beaucoup d'autres matières d'une importance capitale pour ce pays; mais on voit aujourd'hui que ces doctrines étaient le fruit de bons principes, longuement ruminés; qu'elles ne venaient pas du hasard ou des besoins d'une politique personnelle et que ceux qui les défendaient le faisaient avec conscience et en connaissance de cause. Non, Jefferson n'était pas un sauteur ou un pantin, ni Madison, ni Monroe, ni Jackson, ni Van Buren, ni Tyler, ni Polk, ni Pierce, ni Buchanan. Tous ces hommes avaient leur raison pour appartenir à un parti plutôt qu'à un autre, et tous ces hommes avaient leur raison pour y rester fidèles.

Qu'a-t-on fait de beau et de grand depuis eux? Rien de grand, certes, ni rien de beau. On a fait une guerre fratricide qu'on eût pu éviter tout en assurant, dans un avenir rapproché l'abolition de l'esclavage. C'est cette guerre qui a causé tant de désastres et dont le plus grand de tous est encore la corruption des mœurs. On s'est tellement habitué au vol, au pillage et à toute espèce de fraudes, pendant ces quatre ans de destructions, d'incendies, de ruines et de sang, qu'on ne peut plus vivre en dehors de cette horrible attmosphère. On veut continuer la guerre là où règne la paix: on veut exercer l'oppression là où il n'y a pas ombre de résistance, et l'on veut voler et piller là même où il ne reste plus rien à prendre.

Ah, si les quatre-vingt premières années de ce gouvernement fédéral ont été vraiment belles et lui ont mérité l'honneur d'être cité partout dans le monde comme une république modèle, on ne pourra pas en dire autant des vingt années qui terminèrent le siècle; et ceux qui s'occupent des préparatifs de la fête centenaire en commémoration de la fondation de ce gouvernement, doivent regretter en secret, peut-être qu'ils aient l'esprit imbu de quelque sagesse, de n'avoir pas vu le commencement du siècle sous la présidence de Buchanan. Cela eut mieux valu que de voir la fin de ce siècle couronnée par les scandales du crédit mobilier et la suppression de la liberté électorale dans les Etats.

Les Affaires de la Louisiane.

Nos lecteurs trouveront dans nos dépêches le résumé du rapport du comité du Sénat sur l'élection d'un sénateur de la Louisiane. Le rapport doit remplir trente colonnes du *Herald* de New York. Il conclut en proposant au Sénat de déclarer qu'il n'y a pas de gouvernement légal en Louisiane et de rejeter la demande de M. McMillan, aussi bien que celle de M. Ray. La conséquence de cette proposition serait l'adoption d'un bill ordonnant une nouvelle élection en Louisiane sous les auspices du gouvernement fédéral.

Le comité déclare que les termes lui manquent pour exprimer l'indignation que lui cause la conduite du juge Durell, dont l'intervention est une usurpation.

Nos renvoyons nos lecteurs au texte même du rapport de ce résumé, nous réservant de commenter le rapport et ses conclusions.

Revue des Journaux.

Le *Picayune* publie des extraits intéressants de la discussion qui précéda l'adoption de la clause de la Constitution qui garantit à chaque Etat une forme républicaine de gouvernement. Mais les arguments théoriques qu'on peut tirer de cette discussion auront, malheureusement, peu de poids dans les débats pendant au Congrès.

Le même journal prend à partie le premier juge Ludeling et il expose son rôle dans l'affaire du chemin de fer de Vicksburg, Shreveport et Texas. Ces faits ont été maintes fois relatés dans l'*Abeille*, mais il n'est pas inutile d'y revenir pour établir le caractère de l'homme qui préside notre Cour Suprême.

Le *Times* répond à M. Arthur Edwards au sujet du chemin de fer "Louisiana Central." Notre confrère persiste à voir dans le projet un moyen détourné de dégager le chemin de Mobile et du Texas de son obligation de construire un embranchement de Vermillionville à Shreveport.

Le *Times* s'occupe de l'affaire du "Crescent City Gaz Light Company" à propos d'un bill pendant devant la pseudo-Législature, et il rappelle les scandales dévoilés devant le comité congressionnel d'enquête au sujet de cette compagnie."

Le *Times* commente la proposition du gouverneur Walker, de la Virginie, relativement aux dettes des Etats, proposition dont nous nous sommes occupés hier. Notre confrère approuve la mesure au point de vue financier, et il fait observer que le point de vue politique du projet ne peut donner lieu à discussion de la part de ceux qui acceptent la théorie de la centralisation politique.

Le *Republican* tourne en ridicule la proposition du *Times* pour l'élection immédiate d'un sénateur par la Législature de la salle des Odd-Fellows; il prétend que c'est une paille offerte aux fusionistes qui se noient.

Ce journal revient à la charge sur la question de Cuba et dénonce par A plus B que les Cubains, qui veulent se gouverner eux-mêmes, ne pourront s'entendre avec les républicains espagnols, et il conclut à la reconnaissance des Cubains par les Etats-Unis comme belligérants. Ce que notre confrère ne dit pas, mais ce qui est probable, c'est que les Cubains, une fois séparés de l'Espagne, seraient annexés et soumis au joug des carpet-baggers, qui ne vaudrait peut-être pas mieux que celui de la mère-patrie.

Les consciences coupables sont timorées et voient luir dans l'ombre des poignards vengeurs; c'est le cas pour le *Republican*, qui dénonce une grande conspiration imaginaire, dont l'objet est l'assassinat de tous les républicains en Louisiane.

THEATRE DE L'OPERA.—On donnera, ce soir, *Le Bossu*, grand drame en 5 actes et 10 tableaux, de Paul Féval.

Samedi, à midi, pour la matinée: *Frou-Frou*.

THEATRE DES VARIETES.—Il y avait encore plus de monde hier soir à ce théâtre, pour la seconde représentation de la "Grande Duchesse," que pour la première. Mlle Aimée a été éblouissante dans son rôle. Il est impossible d'avoir plus de finesse et plus de morbidezza qu'elle; aussi, les spectateurs l'ont accueillie avec un véritable enthousiasme et ne se sont pas lassés de l'applaudir.

Elle a chanté avec une rare perfection la scène du second acte: "*Dites lui*, etc., et la chanson à boire du dernier acte.

M. Juteau a été excellent dans le rôle du capitaine Fritz. Plus nous entendons ce jeune artiste, plus nous l'apprécions à sa juste valeur.

MM. Duchesne, Marcos et Berthon ont également contribué au succès de la soirée. On donnera ce soir Barbe Bleue, avec Mlle Aimée dans le rôle de "Boulotte": c'est assez dire que la salle sera comble du parquet jusqu'aux frises.

LE CHEMIN DE FER DE JACKSON.—Cette ligne qui coudoie à tous les points du Nord, de l'Est et de l'Ouest, se recommande par la régularité de son service et de ses correspondances avec les autres lignes On jouit par cette voie de l'avantage de voyager, sans changements, dans les chars Pullman jusqu'à Memphis, Humboldt et Louisville. Il n'y a qu'un seul changement pour arriver aux principales villes du Nord et de l'Est. Le directeur-général, M. E. D. Frost, administre cette ligne avec une grande habileté, et les départs et les arrivées ont lieu avec beaucoup d'exactitude. Trois trains partent chaque jour de la Nouvelle-Orléans; le train express à huit heures du matin, le train omnibus à 4 heures après-midi et le train de la malle à six heures du soir. On doit s'adresser pour acheter les billets ou pour obtenir des renseignements au bureau de M. A. D. Sheldon, l'obligeant **agent de la ligne**, au coin des rues Camp et Commune, sous le City Hotel.

☞ Achetez des billets pour le troisième grand concert au bénéfice de la Bibliothèque publique du Kentucky. Le concert aura lieu le 8 avril prochain, et DIX MILLE CADRANS représentant la somme d'UN DEMI-MILLION de piastres seront distribués aux porteurs des billets. Voir l'annonce.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Tout est calme dans les cercles politiques depuis quelques jours.

Les fusionistes sont toujours pleins d'espoir.

La dépêche suivante, signée par l'ex-gouverneur Warmoth a été reçue hier matin à la salle des Odd Fellows:

"Dites à nos amis que nous avons d'excellentes raisons pour croire au succès.

Il est hors de question que le gouvernement de Kellogg soit reconnu à Washington"

Nous apprenons que le juge Charles Gayarré, bien connu par ses œuvres sur la Louisiane, a été nommé rapporteur des décisions de la Cour Suprême.

M. Gayarré entrera immédiatement en fonctions.

Les meurtres deviennent de plus en plus fréquents à la Nouvelle-Orléans et depuis quelques jours les nègres semblent avoir pris à tâche de se détruire entre eux.

Nous apprenons que mardi soir, le policier Cox, du precinct de Carrollton, a arrêté un homme de couleur du nom de Randall Thompson, qui est accusé d'avoir assassiné sa belle-mère, une femme de 75 ans environ, nommée Susan Bruce, et d'avoir jeté son cadavre au fleuve.

Cet horrible drame s'est accompli lundi soir, sur l'habitation de M. Hyman, près du camp Pasgoc.

Le misérable a avoué son crime, en déclarant qu'il avait un complice dont il a refusé obstinément de dire le nom.

Il paraît que depuis quelques semaines il s'était querellé souvent avec la vieille femme et qu'il avait juré de se venger d'elle.

Lundi soir, il est donc entré, vers minuit dans la cabane et l'a frappée avec un gros bâton jusqu'à ce que la malheureuse eut rendu le dernier soupir.

L'assassin a chargé alors sur ses épaules le corps encore palpitant de sa victime, l'a jeté au fleuve et a été s'endormir avec le calme de l'innocence.

Randall Thompson ne paraît éprouver, jusqu'à présent, aucun remords de son crime abominable. Il ne paraît pas se rendre compte des conséquences de son acte.

La justice laissera-t-elle encore ce crime impuni?

Un autre meurtre a été commis hier, dans la paroisse St-Bernard, par un nègre du nom de Thomas Turner, sur la personne de sa femme, Lucy Turner.—Nous avons pu obtenir les détails suivants de cette triste affaire:

Il paraît qu'à la suite de quelques difficultés de famille, Lucy Turner a quitté son mari et a été se réfugier chez un certain George Minor.

Thomas Turner, dans un accès de jalousie, s'est rendu mardi soir à la maison de George Minor où se trouvait sa femme, et la rencontrant seule et sans défense, l'a poignardée et s'est enfui.

Le misérable n'a pas encore été arrêté, mais la police ne tardera pas à le découvrir.

Depuis qu'ils sont libres, les noirs s'imaginent qu'ils peuvent jouer impunément du couteau et du pistolet.

Il est grand temps de faire un exemple qui puisse leur servir de leçon.

Nous n'avons cessé de répéter que l'indulgence en pareilles matières est un crime contre la société.

La peine de mort est une pénible nécessité, mais c'est une nécessité!

Nous apprenons qu'un homme du nom de Mayer, demeurant au coin de la rue des Bons Enfants et de la rue Mandeville, a voulu se suicider, hier matin, en prenant du poison.

La mère du malheureux, prévenue à temps a fait venir le docteur J. B. Cooper, qui a fait prendre des antidotes à Mayer.

On espère que Mayer en réchappera.

Un homme du nom de Joseph Scandullo, étant grisé, mardi soir, s'est laissé choir, vers minuit, dans le canal de desséchement, au coin des rues Toulouse et Galvez.

Il aurait pu se tuer, mais comme il y a un dieu pour les ivrognes, il n'a reçu que quelques légères contusions.

Puisse la leçon lui profiter!

Les policiers de la rue Tchoupitoulas, se plaignent que tous les soirs certains individus, pour charmer leurs moments de loisir, éteignent tous les réverbères entre les rues Soraparu et Plenière.

Les braves métropolitains sont furieux de ce tour et mettent tout en œuvre pour attraper les coupables.

Si le mauvais plaisant qui s'amuse aux dépens des gardiens de la paix, n'était que le vent; — Ce sont les policiers qui seraient attrapés!

Un petit garçon du nom de John Thompson, qui vend des journaux, a été surpris hier matin derrière le comptoir du magasin de cigares du Crescent.

Comme il n'a pu répondre aux questions qui lui étaient posées, on a pensé avec raison que ses intentions n'étaient pas parfaitement *honorables*; il a donc été arrêté.

Un jeune homme du nom de John Haas Jr., s'est pris de querelle hier matin avec un conducteur des chars de la rue des Magasins, aux écuries de cette compagnie.

Après avoir échangé quelques paroles avec Andrew Warner, le cocher en question, John Haas, a tiré un pistolet de sa poche et a fait feu sur son adversaire, le blessant à la jambe gauche.

Haas a été arrêté et enfermé à la station de sixième precinct.

Andrew Jackson a un goût prononcé pour les choux, ce qui indique qu'il est né probablement sur les bords du Rhin; mais il a la mauvaise habitude de vouloir suivre son penchant au détriment de ses voisins.

Jackson s'est donc rendu mardi soir dans le jardin à potager de S. Johnson pour se procurer ces légumes qu'affectionnent tous ses compatriotes.

Il avait déjà rempli plusieurs sacs et se disposait à les charger sur ses épaules, quand le propriétaire légitime des choux est venu le prendre au collet et lui a glissé à l'oreille ces mots terribles:—"le bien d'autrui tu ne prendras ni retiendras à ton escient!"

TEMPERATURE.—19 février 1873.

Thermomètre de C. DUHAMEL, opticien.

		Fahrenheit.	Centigrade.
6	A. M.	67	19
12	M.	76	24
3	P. M.	78	25
6	P. M.	76	24

— On lit dans le *Bien public*:

Le *Nord*, de Bruxelles, et la *Gazette de Spenier* ont emprunté aux journaux français l'histoire d'un journaliste anglais, qui aurait offert à M. Thiers de lui restituer, moyennant une somme d'argent importante, des papiers enlevés de sa maison, rue Saint-Georges, pendant la Commune.

Plusieurs journaux ont désigné le détenteur de ces papiers par une simple initiale, B..... D'autres ont dit que cet individu se nommait *Bowlès*.

Ces journaux se sont trompés. Le nom de cet escroc est *Pohlès*.

Ces papiers, nous l'avons déjà dit, n'ont aucune importance.

— Un journal publie, sous la rubrique *Economie domestique*, des procédés utiles.

Dans son dernier numéro, il donnait la façon d'accommoder les lièvres et de retoyer les vieux gants; mais une distraction de l'imprimeur avait interverti l'ordre des recettes, si bien que sous le titre: *Préparation des lièvres*, on lisait ceci:

"Vous en prenez dix paires que vous plongez dans une mixture composée d'esprit-de-vin, de jaunes d'œufs; vous les retirez et vous les frottez avec de la flanelle sans prendre ombrage de leur aspect pâteux. La recette s'applique indifféremment aux lilas, aux paille, aux gris clair et aux violets."

Quant au nétoyage des gants, il était traité comme suit:

"Vous commencez par les faire rôtir à feu doux avec une goutte d'ail; vous les retirez pour recommencer cinq minutes plus tard. Après trois opérations, ils sont à point et prêts à servir."

Législature de la Louisiane.

Séance du 19 février 1873.

SÉNAT.

Le Sénat est appelé à l'ordre à midi et demi, — l'honorable Cage occupe le fauteuil.

La résolution relative à l'expulsion des membres qui ont refusé d'occuper leurs siéges à la Législature de la Louisiane, passe.

Le Sénat alors entre en séance exécutive.

La séance exécutive étant levée, le Sénat se rend en corps dans la salle des séances de la Chambre, pour procéder à l'élection du sénateur au Congrès.

Une demi-heure plus tard, le Sénat se retire dans sa salle.

Le bill relatif à l'organisation de la milice de l'Etat, est référé.

L'acte émanant de la Chambre prescrivant les devoirs du maire de la Nouvelle-Orléans et des juges de paroisse, relativement à l'éducation des enfants mineurs, sans famille, passe et le Sénat s'ajourne.

CHAMBRE.

M. Texada propose que les résolutions ordonnant l'émission de certificats d'allocations en faveur du secrétaire, du maître de poste et des sergents d'armes de la Chambre, soient reconsidérés et référés au comité des dépenses contingentes.

Les deux Chambres se réunissent et procèdent à l'élection du sénateur au Congrès.

La candidature de M. McMillan est retirée, et sont proposés: MM. Warmoth, Pike, Richardson et James S. Ashton, de Caddo. Le vote donne le résultat suivant: Ashton, 16; Pike, 13; Richardson, 7; Warmoth, 4, et blancs 35.—Nombre de voix données, 75; majorité requise, 38.—Aucun des candidats n'ayant obtenu cette majorité, l'élection est renvoyée.

Le comité des relations fédérales fait un rapport favorable sur le bill demandant au gouvernement national de faire construire des levées dans l'Etat, et demandant aussi que ces constructions soient faites aux frais du trésor fédéral.

Le même comité fait aussi un rapport favorable sur la résolution présentée par M. Zacharie, approuvant la politique de l'administration nationale vis à vis de la république Mexicaine, et promettant à l'administration, l'appui et la coopération d'upenpfe et du gouvernement de la Louisiane.

M. Foster, de Ste-Marie, présente, suivant un avis antérieur, une résolution portant que les siéges des membres qui ont refusé de se joindre à la Législature de la Louisiane soient déclarés vacants et que le gouverneur soit avisé d'ordonner une nouvelle élection pour remplir ces vacances.

L'adoption de la résolution est combattue fortement par plusieurs membres.

M. Eustis propose de mettre la résolution à l'ordre du jour de lundi prochain.

M. Foster désapprouve la proposition et croit préférable d'agir immédiatement. Notre Corps Législatif, dit-il, jouit d'une réputation peu enviable parce que toutes les questions importantes qui y été renvoyées à des dates trop éloignées.

La discussion de la résolution est renvoyée sénumoins et la Chambre s'ajourne.

Pseudo-Législature.

Séance du 19 février.

SENAT.

Rapport favorable est fait sur le bill de la Chambre allouant $4,100 pour payer le salaire et les dépenses du secrétaire d'Etat et de son assistant.

M. Blackburn, à l'occasion du bill d'enquête sur le pénitencier, dit que ce n'est point pour faire du tapage qu'il a présenté ce bill, mais pour savoir réellement ou en sont les affaires de l'institution. Il dit qu'on lui a affirmé que y étaient les prisonniers malades qui refusaient de travailler.

Le comité des chemins de fer fait un rapport favorable sur le bill incorporant la Compagnie du chemin de fer central.

M. Harber dit qu'il présentera à ce sujet un rapport de minorité.

M. Sypher dit qu'il en fera autant.

Le bill rappelant la charte accordée à cette compagnie des Abattoirs est ajourné indéfiniment.

M. Burch demande que le bill pourvoyant les frais de l'Assemblée législative soit référé au comité judiciaire.

M. Stamps demande que le bill soit ajourné indéfiniment.

M. Harper demande le dépôt du bill sur la table. Cette dernière motion prévaut.

Le bill incorporant l'Université de la Nouvelle-Orléans passe, et le Sénat s'ajourne.

CHAMBRE.

Après une discussion de trois heures le bill amendant l'ancien bill du levée passe par 47 contre 18.

Plusieurs membres se lèvent pour expliquer leurs votes et demandent insérer leurs protestations sur le journal.

La Chambre alors s'ajourne au lendemain.

LES CONSCRITS ALSACIENS DANS L'ARMÉE ALLEMANDE.—L'un des vingt-deux conscrits alsaciens envoyés au 9ième régiment allemand à Wesel, un sergent, qui travaillait, paraît-il, maltraité. Quand le capitaine, bâton de chef à la main, venait à arriver, le conscrit, nommé Rindrich, des environs de Haguenau, lui a enfoncé sa baïonnette dans le ventre. Il a tirant très fort pour la vie du baron.

—On vient de faire, dans le village d'Alexandropol, du gouvernement d'Ekaterinoslaw, une découverte qui met les savants (tous savants, bien entendu) en émoi. Le directeur du musée de Kerch, et M. Snelijeff, professeur, ont trouvé, dans un monticule de 32 archines de hauteur, les statues des dieux scythes. On vient de recueillir de nombreux objets en or, en argent, en bronze, en fer, des poteries, etc. L'existence du Gherros, nécropole des rois scythes, dont parle Hérodote, est aussi constatée.

— Note d'une jeune demoiselle, élève du professeur d'équitation Kirchet, d'après le *Figaro*:

Le colonel de cavalerie Aristide Piquinsean a deux filles qui montent à cheval. Dans leurs promenades équestres, il les fait accompagner par son ordonnance le fidèle Kirchet.

De temps en temps, le colonel demande à Kirchet si ses filles font des progrès dans l'art de l'équitation.

Hier, Kirchet, interrogé sur ce point, répondit:

— Je suis assez content de l'aînée, mon colonel; mais, au respect que je vous dois, quand la cadette est sur son poulet d'Inde, elle a l'air d'une oie sur un cochon!

ORDRE D'ELECTION.

OFFICIEL.

ETAT DE LA LOUISIANE.

BUREAU DE L'EXÉCUTIF,
Nouvelle-Orléans, 19 février 1873.

ATTENDU, que le Sénat de la Louisiane, le dix-neuvième jour de février 1873, a été constitutionnellement composé du tiers de ses membres, déclaré les sénateurs dont les noms suivent, avoir été élus sénateurs, savoir: A. K. Barber, A. B. Harris, J. H. Ingraham, P. Herwig, M. H. Twitchell, Edward Butler; et

Attendu que les noms des sénateurs dont les noms suivent, ont été déclarés vacants: O. H. Brewster, T. B. Stamps, E. L. Webber et T. C. Anderson, et

Attendu qu'une information officielle de telles vacances m'est parvenue conformément à la loi:

Maintenant, c'est pourquoi, moi, JOHN MCENERY, gouverneur de l'Etat de la Louisiane, le lance cet ordre d'élection aux différents districts sénatoriaux, ci-après désignés, leur ordonnant et notifiant de tenir des élections pour élire des sénateurs pour leurs Districts respectifs, conformément à l'Acte 30-80, approuvé le 20 novembre 1872, comme suit:

Un sénateur du Septième District Sénatorial, composé des paroisses Calcasieu, Lafayette, Cameron et St-Landry, pour remplir le terme non expiré de T. C. Anderson.

Un sénateur du Dix-Huitième District Sénatorial, composé des paroisses de Ouachita et Caldwell, pour remplir le terme non expiré de O. H. Brewster.

Un Sénateur du Cinquième District Sénatorial, composé de la paroisse de Plaquemines et de la Rive Droite de la paroisse d'Orléans, pour remplir le terme non expiré de Edward Butler.

Un Sénateur du Quinzième District Sénatorial, composé des paroisses de Concordia et Avoyelles, pour remplir le terme non expiré de A. B. Harris.

Un Sénateur du Douzième District Sénatorial, composé des paroisses d'Est-Feliciana, de Ouest-Feliciana et Pointe-Coupée, pour remplir le terme non expiré de E. L. Webber.

Un Sénateur du Vingt-Deuxième District Sénatorial, composé des paroisses de Natchitoches, Rivière Rouge, De Soto et Sabine, pour remplir le terme non expiré de M. H. Twitchell.

Deux Sénateurs du Premier District Sénatorial, composé des Premier, Deuxième et Troisième Wards de la paroisse d'Orléans, pour remplir les termes non expirés de A. K. Barber et P. F. Herwig.

Un Sénateur du Troisième District Sénatorial, composé des Quatrième et Cinquième Wards de la paroisse d'Orléans et de la paroisse de St-Charles, Jefferson et St-Jean Baptiste, pour remplir le terme non expiré de T. B. Stamps.

Les dites élections auront lieu et notification en sera donnée dans l'espace de temps prescrit par la loi, et les retours en seront faits conformément à la Constitution et aux lois de l'Etat.

Donné sous ma signature et le sceau de l'Etat, ce dix-neuvième jour de février, dans l'année de Notre Seigneur mil huit cent soixante-treize, et de la quatre vingt dix neuvième de l'Indépendance des Etats Unis.

(Signé) JOHN MCENERY,

Par le Gouverneur:
(Signé) S. ARMSTEAD,
Secrétaire d'Etat.

Pour copie conforme:
WALTER S. LONG,
Assistant-secrétaire d'Etat.

20 fév—1T

SALLE DE L'ECONOMIE.

AUJOURD'HUI, JEUDI, bénéfice de M. A. CHARRIERE.—Un grand spectacle composé de: MARIE PAR ERREUR. Un Intermède, LA GRÈVE DES FOURCHONS, jouée par Arthur DURIEU. La Mascarde des Artistes et le Lal-Ma et les Deux Chasseurs: attirent sans aucun doute la foule à ce charmant petit théâtre. A ce jour donc ceux qui veulent s'amuser. 20 fév—1t

Décédée hier, à huit heures et demie du matin, à l'âge de 78 ans, Mme EUPHROSINE DIMITRY, veuve de PAUL PANDELY. Les amis et connaissances de la famille sont prié d'assister à ses funérailles qui auront lieu CE MATIN, à 10 heures. Le convoi partira de sa dernière résidence, au No 15 de la rue Victoire, entre les rues Marigny et Mandeville.

SERVICE FUNÈBRE:

Un service funèbre sera célébré Jeudi, le 20 courant, à 8 heures du matin, à l'église Ste-Marie (Archevêché), pour le repos de l'âme de feu MIGUEL GANDOLFO. Les parents et amis de la famille sont prié d'y assister.

De la part de la famille.

PAYEZ VOS LICENSES
— OU —
FAITES-LES PAYER
Pendant que vous le pouvez avantageusement en CERTIFICATS DE VILLE.
Adressez-vous chez —
Mr BRETTIE,
14.... Rue St-Charles.... 14
De 7 heures du matin à 7 heures du soir.
8 fév—1m—PP

TAPIS ET RIDEAUX.
17 Chartres....A. BROUSSEAU....17 Chartres
IMPORTATEUR ET MARCHAND
En Gros et en Détail
DE TAPIS,
TOILE CIRÉE pour parquet,
NATTES,
STORES,
RIDEAUX Dentelle,
MATELHAUX pour Meubles et GARNITURES etc., etc.
16 fév—2t—PP

BONNE OCCASION.
Un assortiment de COSTUMES de la saison
J. GALINIER,
181 avantageusement connue sur notre place depuis 20 ans,
Sera vendu à l'encan, sans réserve,
CE SOIR, 20 Février, à 8 heures.
Ces COSTUMES, pour Dames et Messieurs, seront visibles AUJOURD'HUI, toute la journée, au lieu dénommé au-dessus du magasin (181, rue Royale).
Le stock se compose de:
Costumes Noyen-Age—Louis XIII—Louis XIV—Pierrots—Débardeurs—Canniers—Pages—Costumes à manches—Mousquetaires—Costumes de Caractère—Domino de satin, taffetas, percale—Costumes de Fantaisie.
ORDRES, COLLIERS, DIADÈMES, BIJOUTERIE DE THÉATRE, GRAVURES, MASQUES, ETC.
Nous invitons les amateurs de Bals Masqués et les décorateurs de Magasin à le faire connaître à être visités au rendez-vous.
Ce soir, 20 Février, à 8 heures.
20 fév—1T

Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle.—Messieurs les sociétaires sont informés que l'Assemblée générale trimestrielle aura lieu DIMANCHE, 23 courant, à 8 heures précises, à l'Aula.
Les affaires importantes devant être débattues, M. le Président fait appel au zèle de chacun.
Par ordre du Président,
La Secrétaire
A. BARRIER.
20 fév—1t

S. L. C.
21 ..... 7½
SHARP.
IMPORTANT.
20 fév—1t

MAISON D'ACCOUCHEMENTS,
153 rue des Remparts, entre St-Pierre et Orléans.
Mme H. BAUSSET accoucheuse des Facultés de Paris et de la Nouvelle-Orléans, informe respectueusement ses clientes qu'elle vient de transférer son établissement dans la maison ci-dessus désignée. Madame Bausset profite de cette circonstance pour annoncer au public en général et aux dames en particulier, qu'elle vient de monter et restaurer à neuf les appartements de son établissement situé sur l'un des points les mieux sains et les plus aérés de la ville, où elle reçoit des pensionnaires pour accouchements et traitements des maladies de l'utérus.
Consultations gratuites tous les jours de 10 à 12 h. P. M.
H. BAUSSET.
2 fév—1m—PP

Trouvé
UN COUPON D'OBLIGATION Français. On est prié de le réclamer en payant les frais, au Bureau d'Immigration Française, rue St. Pierre No 3.
S. TOURRE.
20 fév—1t

CHARBON. CHARBON.
Franc CHARBON de Pittsburg à vendre. Dans la ruelle Carondelet et Charles, à Quatre-vingt dix sous le boisseau.
S'adresser à No 87, les Chantiers, en face du Tivoli Circle.
20 fév—6T

CHAMPAGNE
Chs. FARRE
REIMS.
VINS de SILLERY et CABINET, (extra dry.)
En grandes et demi bouteilles, reçu par les derniers arrivages, et s'vendre par
Vor. MAIGNAN & F. LABORDE,
Seuls Agents,
Nos 21 & 23 RUE BIENVILLE.
19 fév—1m PP

En débarquement du navire HAMINGIA, de Bordeaux.
40 barriques VIN ROUGE, Côte St-Jean, 25 do do Castéjac,
10 demi barriques do do
70 do VIN BLANC Cérons,
10 demi barriques do do
18 bottes do Graves,
18 do do Tabanac,
4 douzaines HUILE D'OLIVE vierge, Durot.
A vendre par
A. ROCHEREAU & CO.
19 fév—1T 16 et 18 rue St. Louis.

CATALOGUES ILLUSTRÉS
— DE —
GRAINES DE LÉGUMES, FLEURS HERBES ET GAZONS,
En Français, Anglais et Allemand.
On les envoie gratis, par la poste à tous ceux qui en demandent.
Nous publions le seul catalogue français (complet) en Amérique.
KERN, STEBER & CO,
211, Market Street,
St. Louis, Mo.
19 fév—4t—ERTE

GANTS DE PEAU!
GANTS DE PEAU!!
800 PAIRES Gants de Peau à 1, 2 et 3 boutons, dernier genre, des célèbres marques de JOUVIN et autres, renommées tant par la coupe que par l'excellente qualité de la peau, seront vendus au prix remarquables de
60 et 75 cents la paire.
Les personnes désirant profiter d'un véritable bon marché sont priées de se hâter, car les premières seront les mieux servies.
Chez HAVRO,
223 rue d'Orléans, près Bienville.
19 fév—2T—PP

CHEAP JOHN!
Les personnes qui désirent économiser vingt cents par cent, en faisant toute emplette, devraient aller au magasin de
CHEAP JOHN,
90, rue Royale, entre les rues Conti et St-Louis.
Vu la durée des temps, les marchandises seront vendues sans réserve.
18 fév—1T J. CHERRYER.

En Débarquement
De la Barque H